



Didier LAUGA
Préfet de la Drôme

Edito

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Drôme pour l'année 2014.

J'ai souhaité que ce document, court et synthétique, mette en exergue des actions concrètes et marquantes conduites par les services de l'État en étroite collaboration avec ses partenaires (Collectivités territoriales, organismes socio-professionnels, entreprises, tissu associatif...).

Le lecteur constatera que l'État est au quotidien à ses côtés : pour assurer sa sécurité et garantir les libertés publiques, pour soutenir la croissance et l'emploi, pour assurer la cohésion sociale, pour développer le territoire et préserver l'environnement...

Je formule le vœu que ce rapport vous fasse mieux connaître l'activité de ces milliers de fonctionnaires de l'État qui sont au service de tous les citoyens.

BILAN 2014

Assurer la sécurité de tous	page 2
S'engager pour l'emploi et la croissance	page 5
Développer durablement le territoire	page 7
Renforcer la solidarité et la cohésion sociale	page 9
Garantir la démocratie et préserver les valeurs de la République	page 10
Moderniser le service public	page 11

ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

Assurer la sécurité des citoyens est le premier devoir de l'Etat. Cette mission recouvre la lutte contre toutes les formes de la délinquance, y compris sur les routes, la prévention et la protection contre les risques qui menacent la vie humaine.

Agir contre la menace terroriste

Dans le cadre de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, une plate-forme téléphonique a été mise en place pour venir en aide aux familles confrontées à la radicalisation d'un proche (**numéro vert 0 800 005696**).

Les signalements sont analysés par une cellule de suivi, composée des services de l'État sous l'autorité du préfet et du parquet. Des mesures appropriées peuvent ainsi être apportées en cas de risque grave de dérive.

Construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Valence

Cette nouvelle prison s'inscrit dans le cadre du programme du ministère de la justice pour améliorer les conditions de détention dans les prisons françaises. Son ouverture est prévue le 8 novembre 2015 avec une intégration progressive des détenus tout au long de l'année 2016. Elle comportera 464 places réparties au sein d'un quartier maison d'arrêt et d'un quartier maison centrale, soit quatre fois plus que l'ancienne maison d'arrêt située dans le centre de Valence.

Un comité de pilotage composé de l'ensemble des partenaires a été créé en 2014 sous l'autorité du préfet pour suivre le chantier et anticiper l'ouverture de l'établissement. Cette instance s'est réunie à deux reprises et a constitué quatre groupes de travail spécifiques traitants les questions de sécurité, de santé, de logement, de transport et d'insertion.

Le montant total des travaux est évalué à 83 millions d'Euros.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les tendances de la lutte contre la délinquance en 2014

Les services de police et de gendarmerie sont demeurés fortement mobilisés en 2014, année marquée par :

- des atteintes aux biens en diminution, avec une baisse notable de 9 % des cambriolages par rapport à 2013, fruit de la mobilisation des forces de l'ordre et du développement de mesures ciblées de prévention situationnelle ;
- des atteintes à l'intégrité physique des personnes en légère hausse ;
- une recrudescence des escroqueries et infractions assimilées (+ 12%).

Des partenariats renforcés pour lutter contre la délinquance

La lutte contre la délinquance est également l'affaire de tous les acteurs publics, comme en témoignent les conventions signées récemment :

Signature le 11 juin 2014 de la convention de coopération de lutte contre les vols sur le réseau de télécommunication de la Société Orange entre le préfet, le procureur de la République et la société Orange.

Signature le 15 décembre 2014 d'une convention de partenariat avec l'association des maires du département de la Drôme, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale et le préfet afin de renforcer les échanges entre les élus et la gendarmerie.

Signature le 6 janvier 2015 du plan départemental de prévention de la délinquance entre le préfet, le procureur de la République et le président du conseil départemental reposant sur trois programmes d'action :

- programme d'actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance ;
- programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales, et pour renforcer l'aide aux victimes ;
- programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Cette stratégie sera déclinée localement dans le cadre des Conseils Locaux (Intercommunaux) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD/CISPD).

Sécurité routière, un combat sans relâche

Les résultats en 2014 ont été encourageants avec un nombre de tués en baisse significative en 2014 (24 contre 50 en 2013) et une diminution notable par rapport à 2013, en termes d'accidents corporels (-4,5%) et de blessés (-3,7%).

Ces bons résultats sont le fruit d'une forte mobilisation des services de l'État et des partenaires pour la prévention de l'insécurité routière autour des principaux enjeux du département (la vitesse, l'alcool et les stupéfiants, les deux-roues motorisés, les jeunes, les seniors, le risque routier professionnel) dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière.

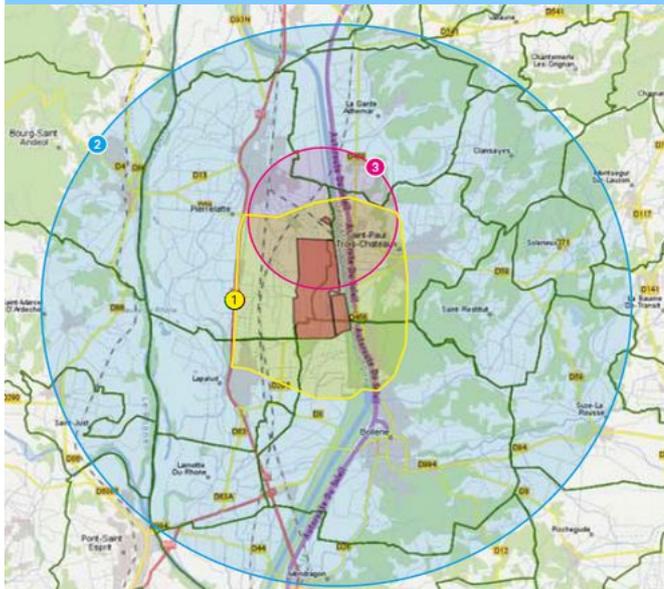
Les « rencontres de la sécurité » du 8 au 11 octobre 2014

La déclinaison des « rencontres de la sécurité » en Drôme s'est illustrée, entre autres, par une action de prévention en matière de sécurité routière regroupant 87 coureurs issus des services de l'État et de plusieurs collectivités territoriales du département afin de défendre la cause des 87 piétons accidentés sur les routes de la Drôme en 2013.



ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

SÉCURITÉ CIVILE



► Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du site nucléaire de Tricastin,

Le PPI du site nucléaire de Tricastin, réalisé par les services de l'État dans la Drôme, a été approuvé le 1^{er} décembre 2014 par les six préfets concernés (Drôme, Ardèche, Vaucluse, Gard, Préfets des zones de défense et de sécurité sud et sud-est).

Il définit l'organisation des secours et les méthodes d'intervention en cas de crise radiologique et/ou chimique sur le complexe industriel du Tricastin (Areva, EDF-CNPE Tricastin et SODEREC International).

Il est déclenché par le préfet lorsque survient un accident susceptible d'avoir des conséquences importantes au-delà des limites des sites industriels.

Il prévoit notamment toutes les mesures à déployer par les acteurs de la gestion de crise pour protéger les populations dans les périmètres de sécurité.



Toxique



Radioactif



Comburant



Dangereux pour l'environnement



Toxicité spécifique



Gaz sous pression

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Risques majeurs
1) AREVA	Pierrelatte		3 500 m	Nuage et poussières toxiques, rejets radioactifs, explosion et incendie
2) EDF-CNPE TRICASTIN	Saint-Paul-Trois-châteaux		10 000 m	Rejets radioactifs et contamination
3) SODEREC International	Pierrelatte		2 500 m	Nuage toxique

► Un travail important de soutien aux communes pour l'élaboration de *Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)*, a été entrepris en 2014 par les services préfectoraux, avec un effort tout particulier dans l'arrondissement de Nyons où de nombreuses

communes n'en disposaient pas. Le PCS est un document de planification réalisé par le maire pour lui permettre d'organiser les moyens de sa commune en cas de crise naturelle (inondation, éboulements de terrains, etc.), technologique ou sanitaire. Il prévoit l'information préventive, la gestion de l'alerte, la protection des victimes et le soutien de la population. Les efforts de sensibilisation des communes seront poursuivis en 2015 et 2016 pour atteindre un taux de couverture de 100 % des communes soumises à obligation.

Arrondissement	Nbre total de PCS à réaliser	Nbre PCS réalisés au 11/02/2015	Taux de réalisation
Valence	52	37	71,15 %
Nyons	69	35	50,72 %
Die	5	5	100 %
Taux de réalisation pour le département			61,11 %

► Afin de se préparer à la gestion de crise, les services de l'État organisent des exercices, sur table ou grandeur nature, qui simulent tous les scénarii de crise. En 2014, 7 exercices ont été pilotés par la préfecture dont 3 relatifs à des accidents industriels.

Le 14 novembre 2014, l'exercice national d'urgence nucléaire et radiologique au Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Tricastin, organisé conjointement par la Préfecture de la Drôme, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et EDF, a mobilisé tous les services de l'Etat et ses partenaires : personnels d'astreinte de la centrale nucléaire du Tricastin, équipes techniques d'EDF locales et nationales, experts nationaux, etc. A partir d'un scénario non connu des participants, la centrale du Tricastin a simulé un accident technique conduisant à des rejets fictifs nécessitant la mise en œuvre des dispositions prévues par son plan d'urgence interne. Cet exercice a permis de tester la chaîne de décision des pouvoirs publics dans le cadre d'un déclenchement par le préfet de la Drôme du plan particulier d'intervention (PPI) du site du Tricastin.



ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET VEILLE SANITAIRE

Les contrôles de la répression des fraudes

La loi sur la consommation du 17 mars 2014, dite Loi Hamon, a renforcé la protection du consommateur en facilitant la réparation des préjudices grâce à l'action de groupe, en permettant de résilier les contrats d'assurances automobile et habitation à tout moment ou encore en sécurisant les achats sur Internet.

Cette loi a également donné aux agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), chargés de protéger la santé des consommateurs et de veiller à la sécurité et à la qualité des produits de consommation, de nouveaux pouvoirs d'enquête et des moyens d'action innovants, comme le dispositif du client mystère pour lutter contre les pratiques frauduleuses.

En 2014, **4937 actions de contrôle** et plus de **620 prélèvements alimentaires et industriels** (jouets, cosmétiques, emballages..) ont été effectués **auprès de 1900 entreprises**, avec une plus grande attention portée aux produits chimiques et détergents, aux équipements de protection individuelle pour les sports d'escalade (en lien avec la DDCS), aux pratiques illicites dans le secteur de l'ameublement, à la qualité des huiles d'olive et à la qualité de fabrication et de commercialisation des denrées alimentaires (en cuisines centrales, cantines scolaires, établissements médicaux-sociaux, en abattoir, en restaurant commercial,...). Des contrôles renforcés de l'étiquetage des produits ont été menés lors des périodes de forte consommation (soldes, fêtes de fin d'année, période estivale...).



La mobilisation de la DDPP face à la fièvre Q

Au mois de mai 2014, les services de l'État ont été alertés à la suite de l'apparition de 19 cas de pathologie pulmonaire diagnostiqués en l'espace de six jours à l'hôpital de Valréas (Vaucluse). Les enquêtes conduites par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de la Drôme et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes ont permis d'identifier un élevage drômois de moutons, fréquenté un mois auparavant par toutes les personnes malades. Certaines bêtes étaient atteintes par l'agent infectieux de la fièvre Q qui peut se transmettre à l'homme par inhalation de poussières sur place. L'élevage a donc été interdit au public, les agneaux vaccinés, le bâtiment d'élevage nettoyé et désinfecté en profondeur et le fumier issu de l'élevage traité.

Cet épisode ponctuel a permis :

→ de diffuser auprès des éleveurs des recommandations rédigées conjointement par les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture et le Groupement de Défense Sanitaire (GDS, association professionnelle en charge de la lutte sanitaire dans les élevages) pour leur permettre de recevoir sans risque du public dans leur ferme ;

→ de rappeler les mesures d'hygiène de base (lavage des mains après contact avec des animaux ou au retour à son domicile) qui demeurent le moyen le plus efficace pour prévenir la transmission des infections.



La mise en œuvre du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue par l'ARS

Dans le cadre du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue, pouvant être véhiculés par le moustique *Aedes Albopictus*, dit moustique tigre, dont la présence en Drôme est signalée depuis 2012, l'ARS est responsable de l'organisation de la veille sanitaire (mobilisation des professionnels de santé) et des investigations épidémiologiques autour de cas suspects ou confirmés de ces pathologies. Le Conseil départemental met en œuvre les mesures de surveillance entomologique et de lutte anti-vectorielle. Ces actions sont confiées à l'organisme de droit public EID Rhône-Alpes (Entente Interdépartementale pour la Démoustication).



En 2014, l'épidémie de chikungunya et de dengue dans les DOM-TOM a mobilisé tout particulièrement les équipes de l'ARS : 14 cas confirmés de personnes infectées en Drôme (4 par la dengue et 10 par le chikungunya) ont été identifiés. Dans ce contexte, une préparation au passage au niveau 2 du risque vectoriel et des actions de formation aux gestes de bonne pratique auprès des services municipaux ont été réalisées en 2014 par l'ARS en lien avec les Centres Hospitaliers et l'EID Rhône-Alpes.

Les contrôles de la DDCS d'établissements accueillant des enfants

En 2014, 773 séjours de jeunes se sont déroulés dans la Drôme. Dans le cadre du plan pluriannuel de protection des mineurs en accueil collectif, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme (DDCS) exerce une mission :

→ de surveillance du respect des conditions de sécurité (locaux, nourriture, équipements, qualification de l'encadrement) ;
→ de suivi, d'accompagnement et de conseil des structures d'accueil, afin de vérifier l'adéquation des activités qu'elles mènent sur le terrain avec leurs objectifs éducatifs et pédagogiques.

A titre d'exemple, la DDCS est intervenue au cours de l'été 2014 sur les conditions d'organisation d'activités sportives de pleine nature en cas d'orage, dans la gestion de conflits entre des mineurs et une équipe d'encadrement, ou pour le suivi des suites d'une intoxication.

S'ENGAGER POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE



Dans un contexte de crise économique, l'État est aux côtés des entreprises pour les aider à se développer, et des demandeurs d'emploi pour les soutenir sur le marché du travail.

L'ÉCONOMIE

Le Pacte de Responsabilité et de Solidarité

Annoncé par le Président de la République le 14 janvier 2014, le pacte de responsabilité et de solidarité, prévoit deux types de mesures :

- au profit des entreprises : une baisse du coût du travail, une réduction des impôts des entreprises et des mesures de simplification de la vie des entreprises ;
- au profit des ménages : une réduction des impôts des ménages modestes, une revalorisation des prestations sociales.

L'objectif est de créer un cercle vertueux : plus compétitives, les entreprises peuvent plus facilement embaucher, ce qui soutient le pouvoir des ménages et accroît la croissance.

Ce pacte a été présenté aux acteurs du territoire lors de trois réunions, une par arrondissement, du 17 juin au 7 juillet 2014.



La mise en œuvre du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

La Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme (DDFIP) a multiplié les rencontres avec les entrepreneurs du département pour présenter le CICE. Pour la première fois en 2014 les entreprises soumises à un régime réel d'imposition ont pu bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 4 % de l'ensemble des salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC versés dans l'année civile qui précède le calcul de l'imposition.

Le CICE est déduit de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur les revenus mais peut aussi être remboursé aux entreprises si elles ne paient pas d'impôts. Par ailleurs, le CICE représente une créance sur l'État qui peut être cédée à un établissement financier : en Drôme, 142 entreprises ont utilisé ce système de préfinancement, avec le soutien de BPI France. Pour l'année 2015, le CICE a été renforcé : le taux applicable passe de 4 % à 6 %.

Toutes modalités confondues, ce sont 6500 entreprises drômoises qui ont bénéficié en 2014 du CICE dont l'impact global est estimé à 41 Millions d'euros.

Bpifrance

La Banque Publique d'Investissement accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourses, du crédit aux fonds propres, en leur offrant des solutions de financement adaptées à chaque étape de développement de leur entreprise.

Intervention BPIFrance dans la Drôme en 2014

ACTIVITES	Nb DOSSIERS	MONTANT (k€)
Garantie	380	35346
Innovation	31	4820
<i>dont aide à l'innovation</i>		2665
<i>dont cofinancement</i>		2155
Cofinancement (sans innovation)	154	41611
CICE créance 2014	142	14500
TOTAL	707	96277

La Politique Agricole Commune (PAC), un outil essentiel de soutien de la filière agricole

L'année 2014 a été marquée par l'annonce des premiers contours de la réforme qui sera mise en œuvre en 2015. Le ministre de l'agriculture a ouvert le temps de la négociation avec les organisations professionnelles agricoles sur les choix nationaux pour la mise en œuvre de cette nouvelle PAC.

L'enjeu a été de concilier une redistribution des aides en faveur de l'élevage et de l'emploi, tout en prenant en compte la nécessité d'amortir les effets déstabilisateurs sur les exploitations susceptibles d'être les plus affectées par l'ensemble de ces nouveaux dispositifs. **Le nouvel équilibre ainsi obtenu devra être au service d'une agriculture compétitive, durable, créatrice de valeur ajoutée et d'emploi, tout en préservant le revenu des agriculteurs.**

La région Rhône-Alpes est caractérisée par des exploitations agricoles de petite taille économique, situées en zones défavorisées et spécialisées plus particulièrement dans l'élevage extensif.

Les principaux leviers de la réforme de la PAC, à savoir les soutiens au profit des plus petites exploitations agricoles, de l'élevage et de l'agriculture de montagne, correspondent aux réalités de la région Rhône-Alpes, et place ainsi cette dernière dans les toutes premières régions bénéficiaires.

L'évolution sera progressive de 2015 à 2019, avec un gain attendu pour la région Rhône-Alpes de 82 Millions d'euros en 2019.

S'ENGAGER POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

L'EMPLOI

L'apprentissage : un outil efficace en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Le gouvernement a fixé un objectif de 500 000 jeunes en apprentissage à horizon 2017. L'apprentissage est en effet un des chemins les plus sûrs pour trouver un emploi, 69 % des jeunes apprentis sont en emploi 7 mois après leur sortie de formation. Pour soutenir l'apprentissage, **la prime de 1000 euros aux entreprises qui embauchent un premier apprenti a été élargie en 2014 à tout apprenti supplémentaire, ouverte aux entreprises jusqu'à 250 salariés, et portée à 2000 euros pour les très petites entreprises.**

En dépit d'une situation économique difficile en 2014, le département de la Drôme a enregistré **1 777 nouveaux contrats d'apprentissage**, soit 6 % de plus par rapport à 2013 alors que la région Rhône-Alpes et la France affichent respectivement une baisse de 2,8 % et de 5,5 %.

Le Préfet de la Drôme a souhaité rendre hommage aux jeunes apprentis qui participent au savoir-faire français, ainsi qu'à leurs formateurs, en les rencontrant le 2 février 2015 sur les deux Centres de Formation d'apprentis



de Livron-sur-Drôme : le CFA multi-métiers « Lucien Ravit » et le CFA des métiers du bâtiment « Bâtipole ». Accompagné par MM. Laurent SERRE et Pierre DURBIANO, présidents des deux CFA, ainsi que par M. le Maire de Livron-sur-Drôme, M. le Préfet a pu constater l'excellence des formations proposées et les bonnes conditions d'accueil des jeunes.

La plate-forme mobilité 07-26

Depuis 2012, les services de l'Etat et du Conseil régional ont initié et coordonné un groupe de travail regroupant une vingtaine d'acteurs publics et privés de l'insertion socioprofessionnelle et de la mobilité. Suite aux différents échanges qui ont eu lieu dans ce cadre, deux associations



le DIEDAC PLIE du Valentinois et Mobilité 07-26 se sont associées pour créer un nouvel outil interactif pour permettre aux demandeurs d'emplois et aux professionnels de mieux connaître les aides existantes pour la mobilité.

Cet outil a été présenté lors d'une conférence de presse le 3 novembre 2014.

L'aide à l'obtention de l'examen du code de la route, l'accompagnement au permis de conduire, la location de véhicules à coûts modestes sont des actions soutenues par l'Etat parmi le panel proposé en faveur des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à l'emploi. Cette plate-forme est disponible à l'adresse suivante : www.platformemobilite-ra.fr

Les contrats d'avenir

Ce dispositif réservé aux jeunes de moins de 26 ans sans qualification est un succès. Un objectif de 983 contrats emploi d'avenir a été fixé au titre de l'année 2014. Celui-ci a été atteint avec 2 mois d'avance et dépassé : le département de la Drôme affiche un résultat de 1 134 emplois d'avenir. **Le taux de réalisation de 115.3 % se situe à 0.8 point de plus que le taux régional et 11.6 points de plus que le taux national.** La part des emplois d'avenir dans le secteur marchand, 364, représente 32% de la totalité des emplois.

La Drôme se distingue par le taux le plus élevé de contrats à durée indéterminée de toute la région, 23%, soit 5 points de plus que la moyenne régionale.

Le Conseil départemental a fortement contribué au succès de la mesure en embauchant 150 jeunes dans le cadre de ce dispositif avec l'assurance d'une formation et d'un accompagnement.

L'Etat a engagé en 2014 la somme de 18 150 000 € qui couvre les aides versées aux employeurs et l'accompagnement des jeunes par les missions locales et Cap emploi.

L'accompagnement dans l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi : l'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail conclus avec des structures conventionnées par l'Etat pour préparer leur insertion sur le marché du travail. Ces structures mettent en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement vers l'emploi.

Le département de la Drôme compte 25 structures qui se répartissent en :

- 6 entreprises d'insertion (EI)
- 4 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- 8 associations intermédiaires (AI)
- 51 ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

Le budget 2014 consacré par l'Etat dans la Drôme s'est élevé à 4 634 056€ non compris les exonérations de charges de sécurité sociale. Le Conseil départemental a, dans le cadre des ACI, financé 44 postes équivalents temps plein pour un montant de 281 809€.

A compter du 1^{er} juillet 2014, après plus de deux ans de travaux, une importante réforme du financement de ces structures est entrée en application. Celle-ci se déroule de façon progressive et se poursuivra sur l'année 2015. Elle a pour objectif de simplifier les modalités de financement, valoriser la mission d'insertion et faciliter le retour à l'emploi des salariés. Elle institue une aide au poste unique pour chacune des structures, composée d'un montant socle et d'une part modulée en fonction de 3 critères : la situation des publics accueillis, les dispositifs d'insertion et d'accompagnement déployés, les résultats en termes de retour à l'emploi.

Le suivi des structures de l'IAE par l'unité territoriale de la DIRECCTE a été renforcé. Le conventionnement s'effectue désormais après un dialogue de gestion auquel l'ensemble des financeurs participent aux côtés de l'Etat

DEVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE



Dans son rôle d'aménageur du territoire, l'État contribue aux grands projets structurants et vient en soutien aux territoires ruraux en difficulté, dans le respect d'un développement durable du territoire.

Projet gazoduc Eridan

Le projet « Eridan », présenté par GRTgaz, consiste en la construction d'une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel de 220 km entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme). Ce projet doit permettre de sécuriser l'approvisionnement en gaz de la France et de l'Europe tout en facilitant les échanges entre le nord et le sud de ce continent. Ce projet traverse 3 régions (Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon), 5 départements (Drôme, Ardèche, Vaucluse, Gard et Bouches-du-Rhône) et 81 communes.

Le préfet de la Drôme a assuré la coordination de l'instruction du dossier, impliquant de nombreux services de l'État (Directions Départementales des Territoires des 4 départements concernés par le tracé et 3 Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL), ainsi que la mise en œuvre de multiples autorisations administratives (autorisation ministérielle valant loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, évaluation d'incidence Natura 2000, réalisation d'une étude d'impact, demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées...).

Après une longue phase d'enquête publique qui a permis à tous de s'exprimer, l'arrêté inter-préfectoral déclarant le projet d'utilité publique a été signé le 27 octobre 2014, tandis que l'arrêté ministériel autorisant la société GRT gaz à construire et exploiter la canalisation de transport de gaz l'a été le 5 janvier 2015.

Le soutien aux collectivités territoriales rurales



L'État apporte un soutien financier aux collectivités rurales pour leurs projets d'investissement à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dont le montant s'est élevé en 2014 à **5 141 108 € dans la Drôme**.

77 opérations ont été retenues par le préfet dans les domaines de l'assainissement, de l'adduction d'eau potable, des projets de construction et de la rénovation de bâtiments communaux et scolaires, des ensembles sportifs et des projets de développement local.

Par ailleurs, cette subvention a permis également d'aider des communes touchées, par les dégâts causés par les orages du 23 octobre 2013, en complément du financement prévu au titre des calamités publiques. A titre d'exemple, le projet d'agrandissement de l'école primaire de La Baume d'Hostun, commune rurale de 587 habitants, a bénéficié d'une subvention DETR de 112 500 €. Cet investissement va permettre de réhabiliter la surface existante de 149 m², sur deux niveaux, et de construire un bâtiment de 226 m², dans le but d'améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants, notamment en prévision de la mise en place d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme du rythme scolaire. Les travaux sont en cours et la nouvelle école sera opérationnelle début 2016.

Le Gouvernement ayant fait de l'investissement public local une priorité, l'enveloppe départementale DETR augmentera pour l'année 2015 avec un montant de 6 139 880 €, soit un peu plus de 19,42 %.

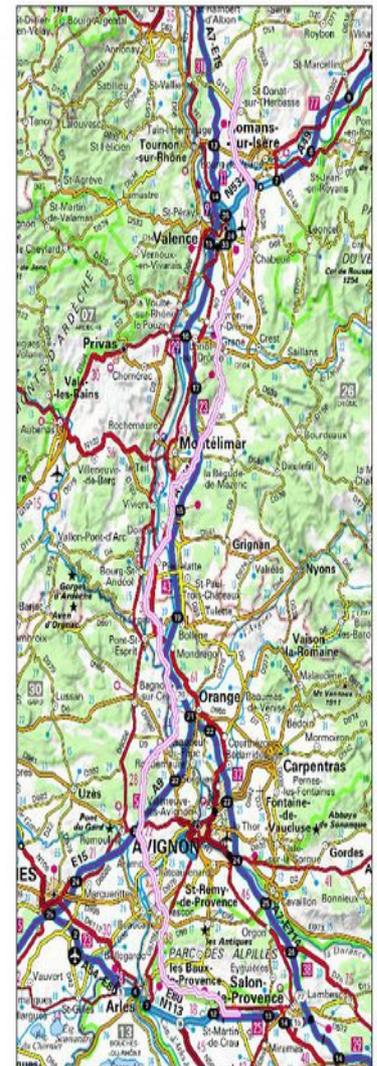
Les Assises de la Ruralité

Les Assises de la Ruralité, acte fondateur d'une politique renouvelée pour les territoires ruraux, ont été organisées à Nyons le 20 novembre 2014, en présence de Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et de Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture.

Elles ont permis de nourrir le débat national, notamment sur les thématiques de santé en milieu rural, des Maisons de Service Au Public (MSAP), d'urbanisme et de développement durable.

Pour répondre aux situations d'urgence identifiées dans les ateliers des Assises de la Ruralité, le Gouvernement a pris plusieurs décisions. Parmi ces 11 premières mesures, il est à noter :

- le renforcement de la couverture en téléphonie mobile et Internet, par la résorption des zones blanches et la réduction des zones grises,
- l'accès aux services de santé par l'actualisation du Pacte Territoire-Santé,
- le rééquilibrage des dotations et aides financières aux collectivités rurales,
- l'augmentation de 200 millions d'euros de la DETR afin de soutenir prioritairement la revitalisation des centres-bourgs, les maisons de santé, les maisons de service,
- le développement de l'attractivité touristique,
- l'argumentation de la part des produits locaux et de qualité dans la consommation alimentaire par le soutien aux projets collectifs locaux...



DEVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE

La lutte contre l'affichage illégal

Un plan de contrôle a été co-signé le 24 février 2014 par le directeur départemental des territoires et le procureur de la République de Valence pour mieux lutter contre l'affichage illégal sur les bords des routes, en application du Grenelle II. Les services de la DDT ont mené des campagnes d'information pour mieux faire connaître la réglementation, avant de mettre en œuvre les mesures de police administrative, après une étape amiable.

Les actions engagées au cours de l'année 2014 ont conduit au démontage de **682 dispositifs illégaux**, la plupart sur simple saisie amiable.



La préservation des sites naturels : Natura 2000

Le réseau Natura 2000, initiative européenne pour favoriser le maintien de la diversité biologique, comprend 33 sites dans la Drôme dont 10 sont communs avec les départements limitrophes (Ardèche, Isère et Vaucluse). Il concerne 125 communes, soit 6,71% du territoire drômois.

27 sites sont classés au titre de la directive "habitats" et 6 sites au titre de la directive «oiseaux». Sur l'ensemble de ces sites, la gestion est portée soit par une collectivité (19 sites), soit par l'État (9 sites), sous forme d'un document d'objectifs.

Pour l'année 2014, 7 documents d'objectifs ont été approuvés, ce qui porte à 15 le nombre de DOCOB approuvés, sur les 23 pilotés par la Drôme. Il reste 5 sites pour lesquels ces documents ne peuvent être initiés faute de gouvernance («sites orphelins»).

Un exemple d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : le cas de Sauzet

La villa Sestier, décorée selon le style « Art Nouveau », est implantée dans la continuité du faubourg Nord-Est du Village de Sauzet, caractéristique des villages perchés de la Drôme. Ce patrimoine se devait d'être préservé dans son environnement.

Approuvée le 12 février 2014, l'AVAP de la commune de Sauzet est le fruit d'une longue période d'études et de concertation. Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) de la Drôme a accompagné les services de la commune tout au long de ce projet.



Création du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Au carrefour des influences alpine et méditerranéenne, les Baronnies provençales abritent une faune et flore d'exception avec 10 sites Natura 2000, 5 espaces naturels sensibles et des espèces emblématiques telles que le sabot de Vénus, le chou sauvage, la loutre, l'écrevisse à pieds blancs. Le territoire des Baronnies Provençales dispose désormais de son Parc Naturel Régional, qui permettra d'améliorer l'aménagement de ce territoire tout en le protégeant.

Ségolène ROYAL, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie s'est rendue à Vinsobres le 8 décembre 2014 pour signer le décret de création du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Dossier LOUP : des avancées en Drôme et une prise de conscience collective du problème

Concernant les dégâts causés aux troupeaux en Drôme par le loup, des actions opérationnelles menées sur le terrain auprès des éleveurs, sous l'égide de Mme Clara THOMAS, Sous-Préfète de Die, en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont permis des avancées significatives :

- en matière de respect de la réglementation applicable : action pédagogique auprès des éleveurs leur rappelant l'intérêt à respecter la réglementation en vigueur qui prévoit la gradation des mesures de protection par des autorisations de tirs de défense et la possibilité pour le préfet de prendre, sur dérogation, des arrêtés de tir de prélèvement en cas de besoin. Ainsi, l'arrêté préfectoral de tir de prélèvement d'octobre 2014 de Vesc a été reconduit et des arrêtés de tirs de prélèvement nominatifs d'une durée de 6 mois ont été délivrés aux éleveurs drômois considérés comme fortement impactés ;

- en matière de soutien apporté par l'État aux éleveurs drômois : de nombreuses réunions ont eu lieu courant 2014 pour déterminer avec eux les zones sensibles de présence du loup et les aider techniquement et financièrement (80% de subvention) dans la mise en place de protections.

Les initiatives déployées par l'État dans la Drôme ont été évoquées au Congrès national de la Fédération Nationale Ovine et d'autres départements souhaitent s'en inspirer.



RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE

Les services de l'État œuvrent en partenariat avec les collectivités territoriales pour conforter le lien social, l'intégration et l'égalité des chances.

L'ACCÈS AU LOGEMENT

La construction de logements sociaux

La Drôme est un département attractif connaissant une forte dynamique de construction, dans un contexte général de décohabitation des ménages qui contribue encore à accentuer les besoins en nouveaux logements. La DDT élabore annuellement la politique HLM départementale et soutient la construction par l'aide à la pierre. Le nombre de constructions de logements sociaux a ainsi doublé par rapport aux 15 dernières années. **En 2014, la production HLM a été de 808 logements locatifs sociaux.**

Hébergement d'urgence :

L'État a adopté en 2014, conjointement avec le Conseil départemental, le nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2014-2018 (PDALHPD). Ce plan doit guider leurs actions pour faciliter le parcours vers le logement des personnes en difficulté, du sans-abrisme au mal logement. Dans ce cadre, en 2014, des places d'urgence ouvertes toute l'année ont été financées par la DDCS afin de mettre à l'abri, accueillir et accompagner les personnes sans domicile ayant fait appel au numéro d'urgence sociale : le 115. Une vigilance particulière a également été portée au cours de la période hivernale conduisant à un renforcement du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Pour leur rendre hommage, le Préfet a ainsi participé le 18 février dernier à une maraude de la Croix Rouge de Valence aux côtés des bénévoles de l'association qui ont aidé, tout au long de l'hiver, les personnes sans domicile fixe.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur le quartier de Fontbarlettes à Valence, dans le cadre du programme de rénovation urbaine

La maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) regroupe des professions libérales (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, etc.), ainsi que l'ancienne pharmacie de la place de l'Europe. Cette opération est singulière dans le projet de rénovation urbaine car elle est portée par une initiative privée pour assurer un service de santé de proximité aux habitants du quartier.

L'aménagement de la place et la maison de santé contribuent fortement à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier.

Le soutien financier de l'Etat (ANRU) s'élève à 144 626 €.

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fixé les principes de la nouvelle politique de la ville. Les 12 nouveaux quartiers prioritaires de la Drôme sont plus nombreux et comptent plus d'habitants. Ils sont situés à Valence (Les Hauts de Valence, le Polygone, Valensolles), Romans-sur-Isère (Quartier Est, Centre Ancien), Montélimar (Centre Ancien, Nocaze, Quartier Ouest), Pierrelatte, Lorient-sur-Drôme et Saint Rambert d'Albon.

Ces quartiers seront au cœur des contrats de ville 2015-2020 qui mobiliseront en 2015 l'ensemble des services de l'Etat et les collectivités autour de trois piliers :

- un pilier « cohésion sociale », notamment pour soutenir les familles monoparentales et renforcer la solidarité entre les générations ;
- un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants, et prévenir la délinquance ;
- un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » avec pour objectif la réduction de moitié des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence.

L'éducation prioritaire

Dans le cadre de la redéfinition ministérielle de la carte nationale de l'éducation prioritaire, la Drôme a bénéficié de la création de 5 nouveaux réseaux d'éducation prioritaire (collèges Jean Zay, Marcel Pagnol et Paul Valéry à Valence ; collège Triboulet à Romans ; collège F. Berthon à St Rambert d'Albon) et un classé en REP+ (collège G. Jaume à Pierrelatte). Ils viennent compléter les réseaux déjà en place à Montélimar (collège Europa) et Romans (collège Lapassat). Une attention toute particulière a été portée dans l'attribution des moyens sur ces secteurs : l'encadrement pédagogique a été renforcé. Les ambitions de réussite scolaire au service de tous les élèves sont ainsi réaffirmées dans notre département.

LE SERVICE CIVIQUE



Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'investir dans des missions d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, tout en bénéficiant d'une indemnité d'au minimum 573 euros par mois et d'une couverture sociale. Au delà de l'engagement au service des autres sous la responsabilité d'un tuteur, le service civique comprend une phase de préparation et d'accompagnement dans la réalisation de la mission, une formation civique et citoyenne, et un appui à la réflexion sur le projet d'avenir des volontaires.

Pour exemple, Marwana, recrutée par l'"Abri", association montilienne qui accompagne les sans abris, participe aux côtés des permanents à cette mission d'accueil et d'aide aux démarches administratives, notamment pour l'accès à l'emploi. Elle juge cette expérience très positive, et envisage de poursuivre une carrière professionnelle dans le domaine social. Comme elle, **164 jeunes ont été accueillis en 2014 par une trentaine d'organismes**, dont des collectivités territoriales. La DDCS a mis en place pour elle comme pour les autres volontaires un plan d'accompagnement et de contrôle des organismes agréés, dont l'objectif est de permettre à tous ces jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et de **valoriser un engagement citoyen**.

GARANTIR LA DÉMOCRATIE ET PRÉSERVER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », nos principes démocratiques,
« Liberté, Égalité, Fraternité », nos valeurs citoyennes,
que les services de l'État ont à cœur de garantir et de préserver

Élections :

L'année 2014 a été riche en élections politiques :

Les élections municipales en mars 2014 dont les modalités ont été modifiées, avec le dépôt obligatoire des candidatures pour tous les candidats en préfecture et sous-préfectures, les élections des représentants au Parlement européen en mai 2014, et enfin les élections sénatoriales en septembre 2014.

Les services préfectoraux se sont fortement mobilisés pour l'organisation de ces scrutins, que ce soit pour l'enregistrement des candidatures, l'envoi de la propagande ou l'enregistrement des résultats.



Commémorations : le devoir de mémoire

Le 24 juin 2014, Centenaire du 1^{er} régiment des Spahis à Valence



Dans le cadre de la commémoration du 100^{ème} anniversaire de la création du 1^{er} régiment des Spahis, M. Kader ARIF, Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la mémoire auprès du ministre de la Défense, ainsi que M. Abdeltif LOUDYI, ministre marocain, se sont rendus à Valence le 24 juin 2014 .

A cette occasion, ils ont inauguré l'exposition franco-marocaine : « Les spahis marocains dans la Grande Guerre » et ont rendu un hommage à leur action durant la première guerre mondiale. Après une réception à l'hôtel de ville, le colonel Pinon, délégué militaire départemental et commandant du 1^{er} régiment des Spahis, a présenté, à la caserne Baquet, son régiment aux autorités. Ce prestigieux régiment installé à Valence depuis trente ans est, en raison de son histoire, le régiment le plus décoré de la cavalerie française. Son théâtre d'opération s'est étendu du Maroc à Budapest pendant la Grande guerre, d'El-Alamein à l'Allemagne pendant la seconde guerre mondiale, de l'Afrique à l'Indochine en passant par le Moyen-Orient.

21 juillet 2014 : 70^{ème} anniversaire des combats à Vassieux-en-Vercors

Pour perpétuer le devoir de mémoire auprès des jeunes et se souvenir du sacrifice des hommes et des femmes, ainsi que des atrocités commises dans le Vercors en 1944, le Premier Ministre Manuel Valls a effectué le 21 juillet 2014 un déplacement à Vassieux-en-Vercors.

A l'occasion de ce déplacement, 70 ans après les combats qui n'ont épargné ni les femmes, ni les enfants de Vassieux en Vercors, un hommage aux victimes a été rendu au mur des fusillés sur la place centrale de la commune de Vassieux-en-Vercors.

Le Premier Ministre s'est rendu par la suite à la nécropole de Vassieux-en-Vercois, lieu hautement symbolique de la mémoire et de la sauvegarde de l'engagement des résistants contre la barbarie et pour la liberté.



Cette cérémonie empreinte de recueillement et de solennité, sous un ciel aussi sombre et tourmenté que les jours vécus par les habitants de Vassieux en Vercors en 1944, a également été marquée par la remise au Premier Ministre, par les pionniers du Vercors, des clés de la nécropole et de la salle du souvenir.

Par ce geste symbolique, les pionniers du Vercors ont passé la main aux jeunes générations, à l'État et aux collectivités, pour que soit poursuivi leur combat afin que leurs compagnons d'arme, les civils massacrés lors des événements de 1944, ne meurent pas une deuxième fois et que leurs mémoires au travers de la nécropole et de la salle du souvenir restent à jamais vivantes, commémorées et entretenues.

MODERNISER LE SERVICE PUBLIC



L'ensemble des services de l'État sont engagés dans une démarche d'amélioration de l'organisation et de modernisation du fonctionnement de l'administration afin d'assurer et de conforter l'efficacité de l'action administrative ainsi que la qualité de la gestion publique

LA SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

Évolution des titres d'identité et de voyage

Dans le cadre du Programme ministériel de modernisation et de simplification, le ministère de l'Intérieur a décidé la création de plate-formes régionales chargées de l'instruction et de la validation des passeports biométriques. A cet effet, le préfet de la Drôme a signé une convention avec le préfet de la Loire, département où a été installée la plate-forme passeports qui est effective depuis le 5 novembre 2014. Désormais, la Préfecture de la Drôme assure uniquement l'instruction des passeports de service et de mission, ainsi que la délivrance des passeports temporaires.

Toujours dans le même esprit de simplification au bénéfice des usagers, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures, depuis le 1^{er} janvier 2014. Cette mesure est également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.



Amélioration du guichet unique des installations classées

Au travers de différentes décisions de nature législative et réglementaire, l'État s'est engagé en 2014 dans une vaste démarche de simplification des procédures administratives et de simplification du droit de l'environnement. À l'échelon territorial, les services se sont organisés afin de concrétiser cet effort pour chaque dossier.

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le guichet unique, hébergé par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), est le contact initial pour chaque porteur de projet. En interface avec les services d'inspection de la DREAL et de la DDPP, il oriente chacun vers les procédures et les interlocuteurs adaptés. Plus de 200 installations ont ainsi vu leur situation administrative mise à jour en 2014.

Ce mouvement de simplification se poursuivra en 2015 avec la prochaine extension du régime d'autorisation unique en matière d'ICPE ou encore la mise en œuvre de la procédure de déclaration dématérialisée.

LA E-ADMINISTRATION



Depuis le 19 décembre 2012, la préfecture est certifiée par l'AFNOR sous le label QUALIPREF pour l'accueil général et la délivrance des titres.

Le label Qualipref, qui atteste de la qualité des modalités d'accueil du public, a été renouvelé avec succès le 8 décembre 2014. La forte implication des agents de la préfecture et leur souci de développer un service public de qualité ont été soulignés.

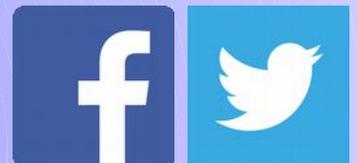
En 2015, la Préfecture poursuivra cette démarche en sollicitant l'obtention du label QUALIPREF 2.0 qui laisse une part importante à la dématérialisation des actes, à l'utilisation des moyens modernes de communication (réseaux sociaux, envoi des informations par SMS...) démontrant ainsi le souci de l'État de s'adapter constamment à l'évolution de la société et de moderniser son fonctionnement.

La logique de modernisation et de simplification voulue par le gouvernement se concrétise également par l'utilisation des nouveaux moyens de communication.

Le site internet de la Préfecture propose un éventail d'outils permettant de simplifier les démarches administratives : contact par mail, inscription sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés pour être prévenu par SMS lorsque son permis de conduire ou sa carte grise sont disponibles...

Ce site propose en outre, depuis le mois d'avril 2015, la prise de rendez vous en ligne pour l'accomplissement des formalités d'immatriculation pour les professionnels de l'automobile ou pour les dépôts de dossiers de demande de titre de séjour de 10 ans pour les personnes étrangères.

La communication préfectorale est présente sur les **réseaux sociaux** depuis le mois de juin 2014 via le réseau Twitter qui comptabilise à ce jour plus de 900 abonnés. La création d'une page Facebook en mai 2015 concrétise également la volonté de l'État d'être au plus proche des modes de vie de ses usagers, notamment les plus jeunes. Ces nouveaux modes de communication permettent de répercuter de façon plus efficace les informations urgentes ou les campagnes d'informations gouvernementales.



Dispositif ACTES

Dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité et le développement de l'e-administration territoriale, le programme ACTES permet aux collectivités territoriales, à leurs établissements publics locaux et aux établissements publics de coopération intercommunale de transmettre par voie dématérialisée les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Simple, pratique et sécurisé, le dispositif ACTES est un moyen moderne et efficace pour répondre à l'obligation de transmission des actes soumis au contrôle de la Préfecture, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable grâce à la réduction des impressions sur papier.

En 2014, 181 collectivités drômoises ont fait le choix de " passer à Actes " pour leurs actes réglementaires et 128 pour leurs actes budgétaires : **22 250 actes réglementaires** ont été transmis (contre 16 727 en 2013) et **219 actes budgétaires** (contre 115 en 2013).

MODERNISER LE SERVICE PUBLIC



La révolution numérique dans l'éducation

Le collège Marguerite DURAS de Montélimar qui se veut exemplaire en matière de l'utilisation du numérique, préfigure la vision de l'école de demain.

Dans ce contexte, Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'est rendue le lundi 17 novembre 2014 dans la Drôme pour inaugurer le collège Marguerite DURAS, innovant en matière d'utilisation du numérique et des méthodes pédagogiques

Ainsi, les enseignants ont été formés à l'usage de ces nouveaux équipements numériques, leur permettant de faire découvrir leurs disciplines aux élèves par le biais de ces nouveaux médias.

ACCESSIBILITÉ ET PROXIMITÉ

Accessibilité des services de l'État

Dans le cadre de la stratégie immobilière de l'État qui a pour ambition de rationaliser, d'entretenir et de moderniser les bâtiments occupés par les administrations et les opérateurs de l'État, la mise aux normes en matière d'accessibilité devient une priorité. A titre d'exemple, **le bâtiment de la DDPP-DDCS a nécessité** la construction d'une rampe d'accès extérieure, l'aménagement d'une banque d'accueil adaptée, la création d'un bloc sanitaire PMR (personnes à mobilité réduite) ainsi qu'un local destiné à recevoir les personnes en situation de handicap en toute confidentialité.

Tous les services offerts dans le bâtiment sont désormais accessibles au rez-de-chaussée.

La conduite d'opération a été menée en interne par la DDT, sous maîtrise d'ouvrage de la préfecture, depuis la définition du programme (Janvier 2014) jusqu'à la réception des travaux (Décembre 2014).



Dans un souci de proximité avec les usagers, la sous-préfecture de Nyons a augmenté l'amplitude d'ouverture horaire au guichet :

du lundi au vendredi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
et procède, depuis novembre 2014, à la remise des permis de conduire.

Déploiement du dispositif des Médecins correspondants du SAMU (MCS) dans le département de la Drôme

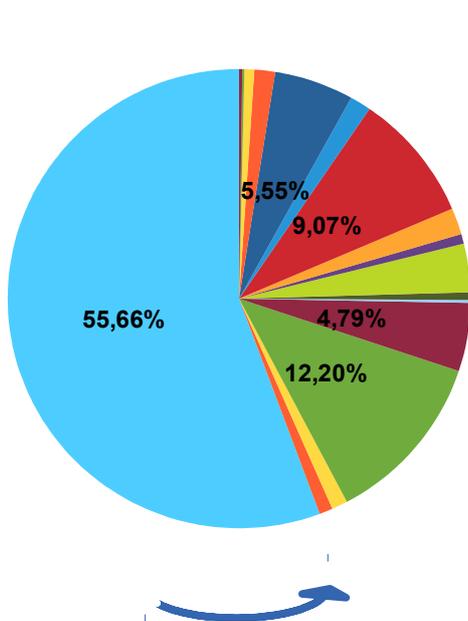
Le Médecin Correspondant du SAMU (MCS) est un médecin de premier recours, formé à l'urgence, qui agit sur demande de la régulation médicale du SAMU-centre 15 pour prendre en charge des patients en situation d'urgence médicale dans des territoires où le délai d'accès à des soins urgents est supérieur à 30 minutes et où l'intervention rapide d'un MCS constitue un gain de temps et de chance pour le patient.

Ce dispositif, centré sur l'urgence, se distingue ainsi de la permanence des soins qui a pour vocation essentielle de répondre aux besoins de soins non programmés. Le médecin doit souscrire un contrat avec l'ARS, l'établissement siège du SAMU et l'association des MCS. En aval de cette entrée dans le dispositif, le médecin est équipé en matériels et médicaments spécifiques par l'établissement siège du SAMU et bénéficie chaque année de formations aux gestes et aux protocoles de l'urgence et peut s'inscrire sur des tableaux d'astreinte gérés par l'association des MCS.

En 2014, déjà 18 médecins ont signé un contrat en Drôme en priorité sur les secteurs situés à plus de 30 minutes d'un SMUR : la Chapelle en Vercors, le Haut-Diois, Saillans, Bourdeaux, la Motte-Chalancon et Buis les Baronnies.

En Rhône Alpes, c'est plus de 150 contrats MCS qui ont déjà été signés.

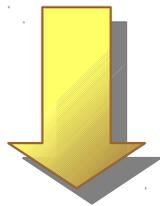
Dotations versées en 2014 aux collectivités territoriales de la Drôme : 409 078 445 €



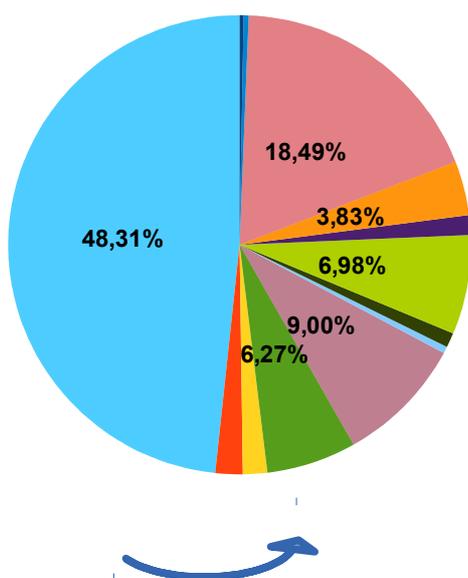
- DGF (dotation globale de fonctionnement) 227,69 M€ (55,66%)
- FSD (fonds de solidarité départemental) solde * : 3,82 M€ (0,94%)
- DGD (dotation générale de décentralisation) 4,53 M€ (1,11%)
- FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) 49,90 M€ (12,20%)
- DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) secteur communal : 19,59 M€ (4,79%)
- DMTO (fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux) solde * : 0,92 M€ (0,23%)
- DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges) 2,10 M€ (0,51%)
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) Département bénéficiaire : 14,01 M€ (3,43%)
- FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) 2,77 M€ (0,68%)
- DCP (dispositif de compensation péréquée) 7,68 M€ (1,88%)
- RMI / RSA : 37,09 M€ (9,07%)
- FDTTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) 5,99 M€ (1,47%)
- Compensations d'exonération : 22,70 M€ (5,55%)
- FPDTADE (fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement) 5,97 M€ (1,46%)
- Amendes de police (+ et - de 10 000 hab) 2,75 M€ (0,67%)
- Dotation particulière « élu local » 0,62 M€ (0,15%)
- Autres (Pve, radars automatiques, dotations titres sécurisés, DSI, DGE ...) 0,87 M€ (0,21%)

Prélèvements effectués par l'Etat sur les collectivités territoriales en 2014 : 20,70 M€, au titre du CVAE, FPIC, FNGIR ...

* Solde (versement et prélèvement). Le prélèvement est effectué sur les avances.



Dont celles versées au conseil départemental : 200 673 895 €



- DGF (dotation globale de fonctionnement) 96,95 M€ (48,31%)
- FSD (fonds de solidarité départemental) solde * : 3,82 M€ (1,91%)
- DGD (dotation générale de décentralisation) 3,39 M€ (1,69%)
- FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) 12,58 M€ (6,27%)
- DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) secteur communal : 18,06 M€ (9,00%)
- DMTO (fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux) 0,92 M€ solde * : (0,46%)
- DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges) 2,10 M€ (1,05%)
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) Département bénéficiaire : 14,01 M€ (6,98%)
- FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) 2,77 M€ (1,38%)
- DCP (dispositif de compensation péréquée) 7,68 M€ (3,83%)
- RMI / RSA : 37,09 M€ (18,49%)
- Radars automatiques : 0,70 M€ (0,35%)
- DGE : 0,53 M€ (0,27%)

Prélèvements effectués par l'Etat en 2014 : 0,53 M€.

* Solde (versement et prélèvement). Le prélèvement est effectué sur les avances.

La direction des collectivités et de l'utilité publique (DCUP) assure également le paiement mensuel des avances de fiscalité pour le compte des collectivités territoriales, établissements publics et organismes divers. En 2014, le montant total de ces avances s'élève à 606,55 M€. Les prélèvements sont déduits de ces avances.

LES SERVICES DE L'ÉTAT DE LA DRÔME



Préfet
Didier LAUGA



Secrétaire Général
de la Préfecture
Etienne DESPLANQUES



Directeur de Cabinet
de la Préfecture
Yves HOCDE



Sous-Préfet de Nyons
Bernard ROUDIL



Sous-Préfète de Die
Clara THOMAS



Direction Départementale
des Territoires
Philippe ALLIMANT



Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
Bernard DEMARS



Direction Départementale
de la Protection
de la Population
Bertrand TOULOUSE



Direction Départementale
des Finances Publiques
Jean-Luc DELPLANS



Unité Territoriale
Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
Jean ESPINASSE



Délégation Départementale
de l'Agence Régionale de Santé
Catherine PALLIES-MARECHAL



Unité Territoriale Drôme-Ardèche
De la Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Gilles GEFFRAYE



Direction Départementale
de Sécurité Publique de la Drôme
Pierre-Olivier MAHAUX



Direction des
Services Départementaux
de l'Education Nationale
Viviane HENRY



Service Territorial
de l'Architecture
et du Patrimoine de la Drôme



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
Colonel Olivier BOLZINGER



Groupement de Gendarmerie
Départementale de la Drôme
Colonel André-Marc HEBERT



Service Départemental
de l'Office National
des anciens combattants
et victimes de guerre
Fabienne ROZEC



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Benoît CHARENTON

Préfecture de la Drôme

*Adresse : 3, Boulevard Vauban
26 030 VALENCE Cédex 9*

Tél : 04.75.79.28.00
Fax : 04.75.42.87.55

Courriel : prefecture@drome.gouv.fr

Site INTERNET : www.drome.gouv.fr

Compte TWITTER : <https://twitter.com/Prefet26>

Compte facebook : <https://www.facebook.com>



Directeur de la publication :

M. Didier LAUGA
Préfet de la Drôme

Conception et réalisation :

Service de la Coordination Interministérielle

Service de la Reprographie